

VAL-DE-GÂTINE

Maison de santé : le dossier validé

Réuni mardi 22 février, le conseil communautaire de Val de Gâtine a, entre autres, validé l'avant-projet de la future maison de santé de Coulonges.

Comme convenu au cours du conseil communautaire du 13 décembre, Luc Cogny, architecte, est revenu devant les élus pour présenter l'avant-projet de la future Maison de santé de Coulonges-sur-l'Autize, avec un comparatif de quatre versions possibles tenant compte de l'étude des pistes d'économie. Après échange de vues, il est décidé de retenir la solution mixte estimée à 1 690 000 €, la proposition initiale étant de 1 746 800 €.

PETITES VILLES DE DEMAIN

Guillaume Porcheron, chargé de projet, présente l'Opération revitalisation territoire (ORT) avec « un programme reposant sur trois phases : la convention d'adhésion, la phase d'initialisation et la phase déploiement. L'ORT a pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et à moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux. Les quatre orientations se déclinent ainsi : renforcer l'offre de service ; diversifier et adapter l'habitat ; relier et embellir les espaces publics ; valoriser l'identité, paysagère, patrimoniale locale ». Guillaume Porcheron poursuit sa présentation avec plusieurs exemples de plans d'actions.

Le conseil communautaire valide ce rapport et autorise le président à signer la convention ORT visant à la revitalisation du centre-bourg de Coulonges-sur-l'Autize.

Johann Baranger, maire de Saint-Pardoux-Soutiers, regrette néanmoins que « cette étude très précise ne soit pas étendue à d'autres communes du territoire ».

Jean-Pierre Rimbeau rappelle que « la proposition de la préfète de l'époque d'associer Coulonges et Champdeniers, voire Mazières dans ce programme Petites Villes de demain n'avait pas été retenue par les services de l'État. Mais ce type d'actions élaboré sur Coulonges peut être dupliqué à l'ensemble du territoire ».

DIAGNOSTIC HABITAT



Guillaume Porcheron, chargé de projet Petite Ville de demain, est venu présenter au conseil communautaire l'Opération revitalisation territoriale et le diagnostic habitat.

PHOTO : CO

Accord est donné pour la commande d'un diagnostic habitat du territoire Val de Gâtine auprès de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH), moyennant la somme de 30 000 € HT, subventionnée à hauteur de 50 % par l'ANAH.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Yves Attou, vice-président en charge de la transition écologique, et son collègue élu Dominique Meen présentent la stratégie du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), porté par les Etablissement public de coopération intercommunale

(EPCI) du Pays de Gâtine, portant une ambition volontariste afin d'atteindre des objectifs réalisables dans le territoire.

Le conseil approuve cette stratégie volontariste du PCAET à l'échelle du Pays de Gâtine permettant de concentrer et de mutualiser les efforts menés dans le territoire afin de répondre en partie et au mieux aux objectifs réglementaires au regard des contraintes spécifiques du territoire et autorise le président à organiser les réunions et ateliers de concertation pour l'élaboration du programme d'actions.